

FICHE GUIDE : **SIGNALEMENTS** et **INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES**

OU ADRESSER VOS SIGNALEMENTS et INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES

Pour plus d'informations sur la rédaction , voir catégorie "modèles de certificats"

Procureur.e de la République Côte d'Or- Tribunal Judiciaire :

03 80 00 45 00

Permanence.pr.tj-dijon@justice.fr

Pour adresser vos signalements : toute situation de violence à l'égard de personnes vulnérables (mineurs de moins de 15 ans, personne qui ne peut se protéger en raison de son âge, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse (Art 434-4 du Code Pénal), danger de mort ou emprise.

Cellule Recueil des informations préoccupantes 21 (CRIP) ou Cellule Départementale de l'Enfance

en Danger et urgences :

☎ 0800 101 119

☎ Mail : enfanceendanger@cotedor.fr

☎ 1 rue Joseph Tissot, 21035 Dijon

☎ Pour adresser une information préoccupante : pour alerter le président du conseil départemental sur la situation d'un mineur, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité

ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ; ou que les conditions de son éducation

ou de développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou

en risque de l'être.

Cellule Recueil des informations préoccupantes 71 (CRIP) :

☎ 03 85 40 06 00

☎ cellule@cg71.fr

☎ Service.social71-protectiondelenfance@ac-dijon.fr